

passer avant tout. La Déclaration recommande que la pratique des mariages d'enfants et de fiançailles de jeunes filles n'ayant pas atteint l'âge de puberté soit interdite et que des mesures efficaces soient prises, y compris des lois, pour fixer l'âge minimum du mariage et rendre obligatoire l'enregistrement des mariages au Bureau de l'état civil.

Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Parmi les tâches les plus importantes de la Troisième Commission figure l'étude du préambule et de douze articles d'un projet de Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. Une partie importante du débat portera sans doute sur la rédaction et l'adoption des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Au cours de la présente session, la Commission n'a pu terminer que l'étude du préambule et du premier article, qui ont été adoptés avec amendements. Le Canada s'est abstenu de voter, ne pouvant accepter un amendement adopté au sujet des questions politiques.

Cinquième Commission

Vers la fin d'octobre, la Cinquième Commission, chargée des questions administratives et budgétaires, a réussi à terminer l'examen de plusieurs articles de l'ordre du jour. Sans opposition, la Commission a recommandé que l'Assemblée générale accepte pour l'exercice 1966 les rapports financiers et les comptes de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En outre, la Commission a recommandé à l'Assemblée générale d'ajouter environ 2.5 millions de dollars au budget ordinaire des Nations Unies pour l'exercice 1967 afin de faire face à des dépenses qui n'avaient pas été prévues au moment où le budget de l'exercice 1967 avait été approuvé en décembre dernier.

Le 27 octobre, la Commission a adopté à l'unanimité une résolution réaffirmant le désir de l'Assemblée générale qu'on donne promptement suite aux recommandations relatives aux modifications administratives et budgétaires prévues dans le deuxième rapport du Comité spécial de 14 experts financiers, que l'Assemblée avait accepté l'automne dernier. La résolution a été appuyée par les 14 pays, y compris le Canada, qui faisaient partie du Comité spécial.

Le 18 octobre, le Secrétaire général a présenté ses prévisions budgétaires de l'ordre de 141.6 millions de dollars pour 1968 et a déclaré qu'il ne contesterait pas officiellement la réduction de 5.6 millions de dollars recommandée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Sur les vingt-huit pays qui ont formulé des observations avant la fin d'octobre lors du débat général sur les prévisions de 1968, le Canada a été le premier à se